



Direction de la Démocratie, des Citoyens.ne.s et des Territoires
Direction des affaires scolaires

2020 DDCT 30 / DASCO Subvention (100.000 euros) et convention avec le GIP Réussite Educative à Paris pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la fracture numérique en direction des enfants et adolescents non équipés en matériel informatique

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les administrateurs du GIP Réussite Educative à Paris (CAF, Etat, Éducation nationale, Ville de Paris) ont souhaité qu'un accompagnement à distance soit mis en place pour les enfants ayant des difficultés à poursuivre leur scolarité dans le cadre du confinement. Cet accompagnement est prioritairement mis en place dans les quartiers populaires ainsi que dans des territoires en Réseaux d'Education Prioritaire. L'objectif est ainsi d'étendre l'ingénierie de la Réussite éducative aux enfants qui en ont le plus besoin pendant cette période. La coordination se fait à l'échelle de chaque arrondissement, sous l'égide des services de la ville de Paris (équipe de développement local) qui animent et assurent la coordination des acteurs permettant la mise en œuvre de la continuité éducative.

A ce jour, les directeurs d'écoles et principaux de collèges ont identifié 2105 élèves des territoires en REP dont les parents rencontrent des difficultés pour accompagner leurs enfants dans les apprentissages : fracture numérique, non ou mauvaise maîtrise de la langue française, manque de matériel (manuels scolaires, supports ludiques, fournitures scolaires), sur-occupation des logements... De fait, un certain nombre de parents ne peut garantir la continuité des apprentissages à la maison et n'est plus ou peu en contact avec l'école. L'Education nationale estime à plus de 400 le nombre d'élèves des territoires en REP ne répondant plus aux sollicitations de leurs professeurs.

La « fracture numérique » est la principale difficulté repérée puisque 1000 élèves en élémentaire et au collège, scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire, ont besoin d'un équipement informatique et/ou d'une connexion. Equiper ces élèves le plus rapidement possible et leur donner les moyens de se connecter sont des enjeux majeurs dans la période de

confinement et de sortie de confinement qui implique une scolarité à distance via les outils numériques.

Les administrateurs du GIP Réussite Educative à Paris ont donc proposé que le GIP s'implique dans la lutte contre la fracture numérique et lance l'acquisition rapide de matériels informatiques et numériques connectés pour équiper le plus tôt possible ces familles et leur permettre de suivre la scolarité à distance de leurs enfants. Les besoins ont été identifiés comme suit :

- l'acquisition de 1000 tablettes numériques équipées d'une clé 4G et paramétrées par l'Education nationale ;
- une possibilité apportée aux familles de se connecter ;
- un accompagnement spécifique pour aider les élèves et leurs familles à la maîtrise de ces outils : séances d'initiation en fonction des niveaux et de l'âge des élèves, permanences, séances de confirmation et validation des acquis.

Pour conduire cette opération exceptionnelle, les administrateurs du GIP Réussite Educative à Paris s'accordent sur la nécessité d'abonder un fonds dédié à hauteur de 353.500 euros et répartis comme suit :

- 100.000 euros de la CAF au titre de la lutte contre la fracture numérique ;
- 153.500 euros de l'Etat dont 86.000 euros au titre du renforcement de la continuité éducative dans les quartiers populaires et 67.500 euros dans le cadre des cités éducatives ;
- 100.000 euros de la ville de Paris.

Ce fonds dédié pourra être complété par l'apport de fonds privés, issus de fondations que le GIP s'engage à mobiliser.

Le calendrier de mise en œuvre de cette opération s'inscrit dans un court terme, l'objectif étant d'équiper progressivement l'ensemble des élèves identifiés avant le début de l'été 2020.

L'accès au numérique pour toutes et tous est une condition nécessaire pour suivre les apprentissages. Cette opération devra être complétée, pour les enfants et adolescents en risque de décrochage scolaire, par un accompagnement des apprentissages d'autant plus essentiel dans le contexte actuel. C'est la mission qui est par ailleurs donnée au GIP Réussite Educative à Paris.

En raison de la nécessité de cette action de lutte contre la fracture numérique, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer une subvention d'un montant total de 100.000 € (subvention de 50.000 € de la DDCT et subvention de 50.000 € de la DASCO) au GIP Réussite Educative à Paris afin de permettre la continuité éducative des élèves ne disposant pas d'un équipement numérique.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



2020 DDCT DASCO 30 - Subvention (100 000 euros) au GIP Réussite Educative à Paris pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la fracture numérique en direction des enfants et adolescents non équipés en matériel informatique

Le Conseil de
Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention au GIP Réussite Educative à Paris

Sur le rapport présenté par Mme Colombe Brossel au nom de la 3ème commission ;

Sur le rapport présenté par M Patrick Bloche au nom de la 6ème commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention de 100 000 euros est accordée au GIP Réussite Educative pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la fracture numérique en direction des enfants et adolescents non équipés en matériel informatique. Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

Pour 50 000 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris ;

Pour 50 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires, chapitre 932, nature 65748, rubrique P213, destination 21300050, budget fonctionnement 2020 de la Ville de Paris ;